

**PRESTATION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU PROFIT DES
SERVICES DE L'ÉTAT EN GUYANE**

DESCRIPTION DES BESOINS
Lot 2 –Sites administratif DGTM/PARC ROUTIER/CEI de Cayenne
Annexe 2.2 - CCP - BMA973_2026_01

La composition des sites est donnée à titre indicatif.

Il conviendra de préciser ces éléments ainsi que l'estimation de la surface lors de la visite préalable des sites.

La mesure des surfaces à entretenir doit-être effectuée par le candidat.

Le métrage des surfaces annoncé par les entreprises sera vérifié par l'administration.

En plus des fréquences de passage indiquées ci-dessous, 4 passages supplémentaires dans l'année déclenchés par la DGA/DIL en fonction de la vitesse de pousse sont à prévoir.

DGTM/PARC ROUTIER, La Madeleine , 2 chemin de la carrière à Cayenne

Superficie des espaces à entretenir :

Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts Entretien également les espaces entre les 2 clôtures, le long des roches Tondre le log de la route jusqu'au talus Mettre du désherbant le long des rochers	1 fois par mois
Entretien des haies et arbustes : Uniformiser la hauteur des haies, enlever à chaque passage les feuilles mortes, détritux et autres déchets verts présents au pied des haies et des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Tailler les haies et les arbustes et dégager le pied des arbustes Hauteur des haies : 2m	1 fois par mois
Entretien des clôtures : Retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les mûrs et clôtures	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux – ou gênant la circulation ou le stationnement. Entretien des arbres à l'extérieur des clôtures sur 1m50	1 fois par trimestre
Entretien des espaces non plantés : Désherbage et nettoyage des allées piétonnes, voies de circulation et surfaces non plantées.	1 fois par mois
Déchets divers : Les travaux comprennent, avant chaque passage, l'enlèvement des divers déchets (plastique, papiers, branchage) sur les surfaces concernées et l'enlèvement des déchets projetés. L'évacuation des déchets verts et l'enlèvement des détritux sont obligatoires à chaque prestation.	1 fois par mois

Superficie des espaces à entretenir :

Entretien des espaces engazonnés : Tonte au ras du sol. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des haies et arbustes : Uniformiser la hauteur des haies, enlever à chaque passage les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des haies et des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretien des haies – tailler à 1m50 maxi Tailler les arbustes le long de la route.	1 fois par mois
Entretien des clôtures : Retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les mûrs et clôtures	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux chaque fois que nécessaire – sur demande du service prescripteur – Enlever régulièrement les feuilles mortes des palmiers et cocotiers. Élaguer les arbres le long de la route Prévoir la coupe des 5 arbres le long du fil électrique Retirer régulièrement toutes les feuilles mortes des palmiers Élaguer les 2 gros manguiers	1 fois par trimestre
Entretien des espaces non plantés : Désherbage et nettoyage des allées piétonnes, voies de circulation et surfaces non plantées.	1 fois par mois
Déchets divers : Les travaux comprennent, avant chaque passage, l'enlèvement des divers déchets (plastique, papiers, branchage) sur les surfaces concernées et l'enlèvement des déchets projetés. L'évacuation des déchets verts et l'enlèvement des détritiques sont obligatoires à chaque prestation.	1 fois par mois